

Consultation sur la modification de l'ordonnance sur la transplantation

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous consulter sur la procédure de consultation citée en titre du 21 juin 2022 dont le contenu a retenu toute notre attention. Nous sommes en mesure de nous prononcer comme suit à son sujet.

Le canton de Neuchâtel soutient l'ensemble des modifications proposées de l'ordonnance sur la transplantation. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers de sa part. Il renvoie à toutes fins utiles à ceux fait par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) dans sa prise de position du 25 août.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 14 septembre 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND